

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE DU 8 novembre 2024

**Equipe enseignante** : Mmes Pernet, Caillat, Guers, Jauliac, Jolivet, Billard, Casset, Plaçais, Cordier, Rosset, Maupin, M. Petiaux

**Municipalité** : M. Dyen, maire ; Mme Diot-Pinorini, adjointe aux affaires scolaires ; Mme Debaisieux, responsable du périscolaire ; M. Raymond, responsable des services techniques

**Parents d'élèves délégués** : Mme Couttenier, Mme Denurra, M. Roulier, Mme Boutet, Mme Borot, Mme Duisit

**Excusés** : Mme Bigey (psychologue scolaire), M. Pierre (Inspecteur de l'Éducation Nationale), Mmes Millet-Berclaz, Demouy, Rieussec (enseignantes), M. Fantin (Délégué Départemental de l'Éducation Nationale)

**Secrétaires** : Mme Guers (enseignante), Mme Denurra (Parent délégué)

**Présidente** : Mme Pernet

### **I) Installation du nouveau conseil d'école**

- Les membres du conseil d'école sont :
  - La directrice, qui préside conseil
  - l'ensemble des maitres affectés à l'école
  - le DDEN (délégué départemental de l'éducation nationale)
  - le maire ou son représentant et un de ses adjoints
  - les représentants des parents d'élèves élus, en nombre égal à celui des classes de l'école.
- L'ensemble de ces membres a le droit de vote.
- D'autres personnes peuvent être invitées au conseil d'école avec voix consultative par le président du conseil si des sujets les concernent : l'IEN (Inspecteur de l'éducation nationale), le personnel périscolaire, AESH (assistant d'éducation pour les élèves en situation de handicap), Assistante d'éducation, professeur en langue étrangère...
- Rappels réglementaires :
  - Fonctionnement du conseil d'école :
    - Il se réunit au moins une fois par trimestre et obligatoirement dans le mois qui suit les élections.
    - L'ordre du jour est adressé au moins 8 jours avant les réunions.
    - Après le conseil, le PV est affiché à l'entrée de l'école et mis sur le site de l'école.
  - Rôle du conseil d'école :
    - Il établit et vote le règlement intérieur de l'école à partir du règlement type départemental.
    - Il donne son avis sur la vie de l'école, notamment :
      - les actions pédagogiques et éducatives,
      - l'utilisation des moyens alloués à l'école,
      - les conditions d'intégration des enfants handicapés,
      - les activités périscolaires,
      - la restauration scolaire,
      - l'hygiène scolaire,
      - la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire,
      - le respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République.
  - Rôle des parents délégués :
    - Ils jouent un rôle de relais et de médiateur entre les parents et l'école.
    - Ils donnent leur avis et émettent des suggestions sur le fonctionnement de l'école, l'utilisation des locaux, la réalisation de travaux ou l'organisation du temps périscolaire. Dans ce cadre, ils peuvent être amenés à rencontrer les représentants de la commune.
    - Ils sont présents au conseil d'école.

### **II) Compte-rendu des élections de parents d'élèves**

- Nombre d'inscrits : 384
- Nombre de votants : 203
- Soit un taux de participation de 52,86% (pour information, taux en 2023-2024 : 56,50% ; taux en 2022-2023 : 53,35% ; taux en 2021-2022 : 52,82%)
- Une seule liste présentée par l'ALPI avec 11 candidats
- Résultats du vote : 9 sièges pour l'ALPI

### III) Fonctionnement de l'école

#### a) Présentation de l'école

- Nombre total d'élèves : 230 élèves + 1 élève en scolarité partagée
- Nombre de classes : 9 classes + dispositif ULIS
- Nombre d'enseignants : 14

CP A	CP B	CP/CE1	CE1	CE1/CE2	CE2
Mmes Guers et Maupin	Mme Jauliac	M. Petiaux	Mmes Billard et Pernet	Mme Cordier	Mme Casset
23 élèves	24 élèves	23 élèves (9CP - 14 CE1)	23 élèves	25 élèves (6 CE1 - 19 CE2)	26 élèves

CM1	CM1 / CM 2	CM2
Mmes Demouy et Rosset	Mme Caillat	Mme Jolivet
29 élèves	29 élèves (14 CM1 - 15 CM2)	28 élèves

#### b) Règlement intérieur

- Pas de modification du règlement intérieur.
- Vote du règlement intérieur : le règlement intérieur est adopté à l'unanimité.

#### c) Sécurité à l'école

- PPMS (Plan particulier de mise en sûreté) mis à jour.
- Exercice intrusion : confinement le vendredi 11 octobre ; exercice prévu où enfants et adultes étaient prévenus ; une classe s'est trompée d'alarme, les alarmes intrusion et incendie étant très proches. Nécessité de refaire un exercice non prévu au cours de l'année scolaire.
- Exercice d'évacuation incendie le mardi 15 octobre : exercice prévu où tout le monde était prévenu ; bien déroulé sans panique ; un autre exercice non prévu sera effectué.
- Un exercice PPMS risques naturels ou technologiques a eu lieu le lundi 4 novembre. Scénario : un camion de produits chimiques s'est déversé près de l'école ; confinement des élèves dans 5 zones définies ; calfeutrage fictif des ouvertures. Problème apparu : impossibilité d'atteindre le haut des fenêtres pour les calfeutrer. → la mairie va voir ce qui peut être fait et faire appel au besoin au référent sécurité.

#### d) Travaux

- Remerciements à la mairie pour tous les travaux entrepris : poursuite des peintures des salles de classe cet été (tout l'étage à été repeint).
- Toiture : un dessous de toit est tombé ; la vérification a-t-elle eu lieu ? quelles préconisations pour la toiture qui fuit régulièrement également ? → la mairie va faire vérifier cela et prendre les mesures nécessaires.

#### e) Budgets municipaux

- Budget année 2023-2024 : 52 euros par enfant pour fournitures scolaires, 72 euros pour les activités, 500€ de crédit pour bibliothèque et 200€ pour conseil des enfants.
- La même demande a été faite auprès de la mairie pour cette année scolaire.
- Demande d'un budget exceptionnel de 2 500 € pour acheter des nouvelles chaises de bureau pour les enseignants.
- La mairie accepte les demandes et va voir si celles-ci peuvent être inscrites au budget.

#### f) Fonctionnement et état financier de l'année n-1 de la coopérative

- Réunion de présentation des comptes aux partenaires de l'école (ALPI, J'aime mon école) le 13 septembre : approbation des comptes.
- Le bilan de la coopérative (état du compte au 01/09/2024) a été présenté au conseil.
- Les dons de début d'année s'élèvent à 1 782 €.
- La vente des photos de classe a rapporté 947,10 €.
- Ces recettes permettront de financer des sorties et projets pédagogiques.
- Comme l'an passé, le budget sera cogéré par le conseil des enfants, qui pourra demander des aides financières aux partenaires de l'école (APE) qu'il ventilera en fonction des projets. Le conseil des enfants va écrire une lettre aux deux associations par rapport au budget.
- Rappel : le conseil des enfants réunit les délégués des classes de CE2, CM1, CM2 régulièrement, pour discuter du fonctionnement de l'école.

#### IV) Communication

##### a) Parents/Enseignants

. L'enseignant de votre enfant est votre premier interlocuteur : quel que soit le problème, toujours commencer par s'adresser à lui.

. Merci de privilégier le cahier de liaison pour toute demande.

##### b) Parents/Direction

. Merci de privilégier les contacts par mail ([ce.0731395v@ac-grenoble.fr](mailto:ce.0731395v@ac-grenoble.fr)).

. Disponibilités pour des rendez-vous les lundis et vendredis, jours de décharge.

##### c) Parents/Mairie

. Communication par mail ou téléphone.

. Si problèmes ou questions, s'adresser au périscolaire : [service.periscolaire@saintalbanleysse.fr](mailto:service.periscolaire@saintalbanleysse.fr) ou 04 79 60 55 70.

#### V) Projets et vie de l'école

##### a) Projets des classes

- Toute l'école : courseton
- Cycle 2 : travail annuel autour du Vendée Globe
- Cycle 2 (CP, CE1, CE2) : piscine – 5 100€
- CP A et B, CP/CE1, CE1 : patinoire - 3 200 €
- Cycle 3 (CM1, CM2) : ski nordique + participation à la journée trappeurs – 7 000 €
- CE1/CE2, CE2 : raquettes – 2 400 €
- CP A et B, CP/CE1, CE1 : cinéma – 1 500 €
- Cycle 3 (CM1, CM2) : chemins de la mémoire – 1 200 €
- Cycle 3 (CM1, CM2) : spectacle – 800 €
- Cycle 3 (CM1, CM2) : montagnes et sciences – 100 €
- CE1/CE2, CE2 : Projet théâtre – 1 500 €
- ULIS : projet cuisine – 100 €
- Intervention d'Antonin Legoux, de l'école de musique Onde et notes :
  - o CM1/CM2 et CM 2 : orchestre alternatif – achat de matériel, 500€
  - o CM1 : chorale et virolangué
  - o CP A et B, CP/CE1 et CE1 : musiques du monde

##### b) Projet d'école

Projet présenté au conseil.

##### c) Présentation des actions de prévention en particulier le plan de lutte contre le harcèlement

Inscription de l'école dans le programme pHARE (Programme de lutte contre le harcèlement à l'école).

Présentation du plan de lutte contre le harcèlement aux membres du conseil d'école.

Rappel du numéro vert : 3018.

Participation des classes à la journée contre le harcèlement (7/11) : travail en classe, vidéos, discussions...

##### d) Accueil périscolaire

Présentation de Cathy Debaisieux, responsable des agents périscolaires, des ATSEM, des agents d'entretien. Elle est l'intermédiaire entre les parents et la mairie et fait le lien entre le périscolaire et le scolaire. Elle travaille en collaboration avec les directrices. Elle est très accessible pour les parents qui peuvent facilement demander à la rencontrer.

Fabiola Raymond reste la référente pour le périscolaire pour l'élémentaire.

#### Questions des parents d'élèves

- Sur le temps de cantine, il nous a été rapporté que les cheveux des enfants devaient être attachés et que si ce n'était pas le cas ils étaient attachés par un adulte, laissant les enfants "coiffés" en proies aux moqueries de leur camarades. D'où vient cette obligation d'avoir les cheveux des enfants attachés ? Nous n'avons pas trouvé d'obligation à ce sujet, celle-ci concerne uniquement le personnel servant les repas.  
→ Problème réglé par le personnel communal ; pas d'obligation mais c'est conseillé.
- Les enfants sont toujours assis par terre dehors avant ou après le repas (selon le groupe), jusqu'à obtenir le silence. Il fait froid, ce temps est un temps de relâche pour les enfants. La mairie nous avait dit que ce n'était plus le cas. Qu'en est-il ?  
→ Fin de ce fonctionnement depuis la rentrée ; des jeux libres sont mis en place pendant le temps d'attente avant ou après la cantine.

- A certains repas, il n'y a pas de féculents servis au restaurant scolaire. Est-il possible d'en avoir à chaque repas, comme il est préconisé dans le plan alimentaire ?  
→ Pas d'obligation dans le règlement GEM-RCN ; c'est aux parents de compléter l'apport en féculents sur la journée.
- Information supplémentaire : il manque encore 2 personnes pour compléter l'équipe périscolaire, un recrutement est en cours.

## **VI) Parcours de l'élève**

### **a) Evaluations des élèves**

- . Evaluations nationales pour toutes les classes en début d'année.
- . Deuxièmes évaluations nationales CP en janvier.
- . Des évaluations régulières sont faites par les enseignants.
- . Mise à disposition du LSU (livret scolaire unique) chaque semestre pour les parents via Educonnect.

### **b) Dispositifs d'aide : présentation du RASED**

. Mme Millet-Berclaz, maîtresse E, prend en charge les enfants en difficulté sur le temps scolaire. Elle intervient, sur demande des enseignants sur le secteur suivant : St Alban, Thoiry, les Déserts, Bassens et St Jean D'Arvey. Les parents sont toujours prévenus si leur enfant est pris en charge par Madame Millet-Berclaz.

. Mme Bigey, psychologue scolaire, a son bureau sur Saint Alban Laysse, mais s'occupe d'un large secteur (17 écoles). Elle intervient auprès de certains enfants en accord avec leurs parents. Elle mène des bilans, des entretiens, travaille sur les orientations (SEGPA, ULIS...).

### **c) Dispositions et modalités d'enseignement des langues vivantes**

- . Chaque enseignant fait de l'anglais au sein de sa classe.
  - . Une programmation des compétences à développer en anglais a été faite au sein de l'école.
- ALPI : les associations de parents d'élèves pourraient-elles payer un intervenant en anglais ? → la directrice va se renseigner.

### **d) Modalités de l'inclusion des enfants en situation de handicap**

- . Inclusion dans les classes des élèves reconnus en situation de handicap par la MDPH (Maison Départementales des Personnes Handicapées).
- . Adaptations quotidiennes par les enseignantes.
- . Aide possible des AESH (assistant d'éducation pour les élèves en situation de handicap) : 7 AESH sur l'école.
- . Interventions d'éducateurs, d'enseignants, d'orthophonistes... de SESSAD (service d'éducation spécialisée et de soins à domicile) ou d'ITEP (Institut thérapeutique éducatif et pédagogique).

### **e) Structures spécialisées : présentation de l'ULIS**

Présentation du dispositif ULIS TFM (Unité locale d'inclusion scolaire, Troubles des fonctions motrices) : Mme Plaçais est coordonnatrice de ce dispositif qui accueille des élèves en situation de handicap. Ceux-ci sont inclus dans leur classe d'âge et viennent dans le dispositif ULIS pour recevoir un enseignement adapté à leurs besoins. 10 élèves bénéficient du dispositif ULIS cette année et 1 élève est en scolarité partagée (Centre d'Education Motrice).

Une AESH collective est présente sur l'ULIS et accompagne notamment les enfants sur les temps d'inclusion.

## **VII) Questions des parents d'élèves**

### **a) Concernant l'école**

- Quel est l'effectif ? Nous avons acté la subvention à 13€/élève. Avez-vous déjà une idée de projet à réaliser avec cette subvention ?  
→ 230 élèves ; proposition du conseil des enfants d'utiliser cette subvention pour rémunérer le guide de moyenne montagne pour la sortie raquettes (920 €), les moniteurs de ski de fond (800€), l'intervenante théâtre (1 260€).
- Nous souhaiterions avoir un retour mensuel sur le nombre de jours d'absence d'instituteur.trices non remplacés afin de pouvoir contacter l'inspecteur de l'Académie si cela paraît excessif, est-ce possible ?  
→ Oui.
- Pouvez-vous coordonner l'organisation des réunions de classes pour éviter les chevauchements maternelle/élémentaire ?  
→ Non, c'est trop compliqué au vu du nombre de classes et des impératifs de chacun.
- Fête d'école : Au vue du succès de l'année dernière nous souhaiterions refaire une fête de fin d'année avec éventuellement l'idée de la faire durer un plus longtemps, est-ce possible ? Quelle date ?

- Oui sur le même format pour l'école ; voir avec la mairie pour la date et l'organisation.
- La mairie donne son accord pour la fête.

b) Concernant la mairie

- Où en est le projet de réaménagement de la cour de l'école élémentaire ?
  - l'aménagement se poursuivra en lien avec la croissance des arbres. (Végétalisation de la zone désimperméabilisée)
  - projet de traçage de jeux et d'installation d'une nouvelle table de ping-pong
  - réflexion en cours sur les eaux pluviales
- La fermeture temporaire de la rue entre les écoles est sécurisante. Cela dit, une signalisation plus à l'amont permettrait peut-être d'éviter que des véhicules s'engagent face aux barrières, puis effectuent des marches arrière hasardeuses. Cela est-il prévu ? Comment avez-vous prévu de gérer les voitures qui circulent alors que c'est interdit ? Il y en a très fréquemment. Une action est-elle prévue pour sensibiliser l'ensemble des usagers sur cette fermeture de la portion de la rue ? Nous avons constaté des incivilités (voitures, vélos, piétons), un rappel serait bienvenu.
  - Une signalisation existe déjà. Il est prévu de rajouter des panneaux clignotants sur les barrières. Plus tard de nouvelles caméras seront installées.
- Le nombre d'arceaux vélos devant l'élémentaire est insuffisant serait-il possible d'en rajouter sur la place devant l'école maternelle ?
- L'accès en vélo à l'école n'est pas sécurisé pour nos enfants, pouvez-vous y remédier ?
- Avez-vous prévu un plan de mobilité sur l'ensemble de la commune afin de favoriser l'écomobilité tout en gardant nos enfants en sécurité ?
- Pouvez-vous améliorer la signalisation du sens de circulation du parking situé près de la place du commerce (il est souvent pris en sens inverse) ?
- Pouvez-vous assurer que la visibilité des passages protégés et des trottoirs de la ville soit garantie pour que les usagers puissent les pratiquer en toute sécurité ? Cela concerne la végétation tant publique que privée.
- Les mesures sur le champ électromagnétique autour de la ligne THT ont-elles été faites ? Si oui, pouvez-vous les rendre publiques ? Si non, pouvez-vous les réaliser ? Quelles sont les normes autorisées ?

Les dernières questions demandent du temps et concernent un périmètre plus large que l'école. Elles ne seront donc pas traitées en conseil d'école mais directement avec la mairie.

Prochains conseils d'école : vendredi 21 mars 2025 à 18h30 ; mardi 10 juin 2025 à 18h30

Les secrétaires : Madame Guers



Madame Denurra



La présidente : Madame Pernet



